GYROLED® classe 1 EMBASE MAGNETIQUE

CORDON SPIRALE EQUIPE AVEC PRISE ALLUME-CIGARE



Poids : 1,2 kg

Hauteur : 70 mm

Diamètre : 124 mm

CARACTERISTIQUES ELECTRIQUES *(Toutes couleurs)* / **ELECTRICAL CHARACTERISTICS** *(All colours)*	
• Tension d'alimentation / Operating voltage : 10 - 30 volts	
• Consommation / Consumption :	
Rotatif / Rotating	Flash / Flash
Classe 1 : 900 mA (13,5 V) / 450 mA (27 V) Class 1 : 0,9 Amp (13,5 V) / 0,45 Amp (27 V)	Classe 1 : 1 A (13,5 V) / 400 mA (27 V) Class 1 : 1 Amp (13,5 V) / 0,4 Amp (27 V)

Brancher le connecteur allume-cigare sur la prise du véhicule. Pour activer le Gyroled®, basculer l'interrupteur rouge du connecteur sur la position « I ». Pour l'éteindre, basculer l'interrupteur sur « 0 ».

AVANT DE POSER LE GYROLED EMBASE MAGNETIQUE SUR LE PAVILLON DU VEHICULE, S'ASSURER DU BON ETAT DE LA SURFACE SUR LAQUELLE LES PATINS MAGNETIQUES REPOSERONT.

CETTE SURFACE DOIT ETRE PLANE ET PROPRE AFIN D'ASSURER UN CONTACT OPTIMUM ENTRE LES PATINS ET LE PAVILLON. NETTOYER LE PAVILLON SI NECESSAIRE. ELLE DOIT EGALEMENT ETRE ATTRACTIVE POUR LA FIXATION MAGNETIQUE. LES PAVILLONS EN POLYESTER ET DERIVES NE SONT DONC PAS COMPATIBLES.

LE GYROLED® EMBASE MAGNETIQUE A ETE TESTE A 200 KM/H.

Siège social : Zone d'Activités « Les Gailletrous » - rue Louis Pasteur- 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR
Tel : 02 54 57 52 52 – Fax 02 54 56 80 00
SAS au capital de 102. 400 € - APE (NAF) 2790 Z – SIRET 310 999 891 00040

AVERTISSEMENTS

LIMITES DE LA RESPONSABILITE

Les produits ont été élaborés en tenant compte des normes et des règlementations en vigueur. Les informations rassemblées dans les documentations techniques prennent en compte l'état de la technique ainsi que les connaissances et expériences accumulées depuis de nombreuses années.

Standby n'est en aucun cas responsable des dommages et conséquences dus :

- Au non-respect des informations fournies par la documentation du produit
- A l'utilisation non-conforme du produit
- A l'installation et à la mise en œuvre des produits effectuées par des personnels non qualifiés
- A des modifications effectuées de la propre autorité de l'utilisateur ou de l'exploitant
- A des modifications techniques non soumises et approuvées par MERCURA
- A l'utilisation de pièces de rechange non homologuées par MERCURA

RESPONSABILITES DE L'INSTALLATEUR

L'installation de l'équipement sur un véhicule est de la seule charge et de la seule responsabilité de l'installateur.

L'installateur défini les moyens et matériels adéquates à la situation afin de livrer une installation complète raccordée et posée selon les règles de l'art.

Standby se dégage de toute responsabilité concernant les défaillances pouvant survenir de la définition du système de pose, des éventuels renforts, des perçages pavillons, de l'état et de la qualité des surfaces de pose, de l'utilisation des points d'ancrages constructeur et de la définition d'alimentation et protection du système sur la source d'énergie du véhicule.

RESPONSABILITES DE L'UTILISATEUR ET DE L'EXPLOITANT

Les produits Standby sont des équipements professionnels qui doivent être utilisés à cette seule fin. Leur mise en œuvre est soumise aux obligations légales en termes de sécurité du travail vis-à-vis desquelles l'exploitant doit se soumettre. Il en va des prescriptions de sécurité et de prévention des accidents aussi bien que des règles de protection de l'environnement. L'utilisation de ces équipements de la route est soumise au respect des règles définie par le code de la route.

Obligation de l'exploitant :

- Se tenir informer de la règlementation en vigueur concernant la sécurité du travail
- Effectuer une analyse des risques quant aux conditions spéciales de travail sur le lieu d'intervention
- Adapter la formation des utilisateurs aux réglementations, normes et conditions d'utilisation
- Contrôler régulièrement lors de l'utilisation des équipements, l'adéquation des règles de mise en œuvre aux règles et normes de sécurité en vigueur
- S'assurer que les opérateurs ont pris connaissance et compris le manuel utilisateur de l'équipement.
- S'assurer que les utilisateurs soient régulièrement formés à l'utilisation et informés des dangers associés à la mise en œuvre de l'équipement.
- Mettre à disposition des personnels les équipements de protection associés à l'intervention et s'assurer de leur utilisation.

Il est de la responsabilité de l'exploitant :

- D'assurer la maintenance curative et préventive des équipements
- De s'assurer que les dispositifs de sécurité soient contrôlés régulièrement

SERVICE CLIENTS

Pour toute information technique, le SERVICE CLIENTS STANDBY France est à votre disposition :
Demande en ligne sur le site internet : https://standbygroup.com/fr/support/services-techniques/

Email : support-fr@standbygroup.com
Numéro de téléphone : +33 (0)2.54.702.702

Notre service est disponible du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h (vendredi jusqu'à 16h)

Dans une stratégie d'amélioration permanente, nos collaborateurs sont à votre écoute quant à vos remarques concernant l'installation et de nos matériels.

Siège social : Zone d'Activités « Les Gailletrous » - rue Louis Pasteur- 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR
Tel : 02 54 57 52 52 – Fax 02 54 56 80 00
SAS au capital de 102. 400 € - APE (NAF) 2790 Z – SIRET 310 999 891 00040